



E N T R E P R I S E S

Isac • Loire • Erdre • Sillon

Organisé par



Devenez partenaire et acteur d'un événement de proximité

Soirée Conférence

JEUDI 3 MARS 2022 – 19 h 00

Intervenant : Philippe CROIZON



5^{ème} édition

Avec le soutien de



A l'initiative de l'événement

4 Associations s'unissent avec le soutien de la CCI Nantes St-Nazaire pour créer
l'événement unique de votre territoire



Club des entreprises d'Estuaire et Sillon
Robert-Noël LE BELLEGO, Président
90 adhérents



Club Entreprises Erdre & Gesvres
Sandrine CASSAGNE, Présidente
145 adhérents



Club des Entrepreneurs de la Région de Pontchâteau St Gildas des Bois
Christophe ERNAULT, Président
65 adhérents



Club des entrepreneurs de la Région de Blain
Christophe LEBON, Président
110 adhérents



1^{er} accélérateur des entreprises
63 000 entreprises ressortissantes en
Loire-Atlantique

Pourquoi devenir partenaire de la soirée ?

- ✓ **Associer son image** à un évènement médiatisé auprès des entreprises du Territoire.
- ✓ **Participer à une meilleure connaissance** des acteurs économiques locaux et favoriser leur développement.
- ✓ **Développer sa notoriété** auprès d'une cible privilégiée et clairement identifiée : les dirigeants d'entreprises et élus locaux.
- ✓ **Jouer la carte de la proximité** et du partenariat auprès des PME/PMI locales.
- ✓ **Être identifiée** comme l'une des entreprises actives du territoire.

Quelle communication ?

Médias

- Sollicitation des médias de Loire Atlantique

Emailing

- + de 2000 Invitations emailing relayées en plusieurs étapes.
- Annonce de la soirée à leurs clients et leurs fournisseurs
- Information des élus locaux

Relations publiques

Digital

- Relais sur les Sites internet des associations organisatrices et sur le site de la CCI Nantes St-Nazaire
- Relais sur les réseaux sociaux

Rencontrer des
chefs
d'entreprises

Participer au
dynamisme
**de votre
territoire**

S'inviter au
rendez-vous
incontournable
des acteurs
économiques

Déroulement de la soirée

Jeudi 3 mars 2022

Salle Equinoxe à Savenay

19 h 00 - 19 h 15	Accueil
19 h 15 - 20 h 30	Conférence
20 h 30	Cocktail



3 offres Partenaire

Partenaire « BRONZE »	250 €
Partenaire « SILVER »	500 €
Partenaire « GOLD »	1000 €

Détail des offres

OFFRE PARTENAIRE 250 €	OFFRE PARTENAIRE 500 €	OFFRE PARTENAIRE 1 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Logo de votre entreprise sur les invitations mail • Diffusion du logo sur écran accueil et pendant cocktail 	<ul style="list-style-type: none"> • Logo de votre entreprise sur les invitations mail • Diffusion du logo sur écran accueil et pendant cocktail • Logo sur écran en fond de scène • Citation en début de conférence 	<ul style="list-style-type: none"> • Logo de votre entreprise sur les invitations mail • Diffusion du logo sur écran accueil et pendant cocktail • Logo sur écran en fond de scène + GROS • Citation en début de conférence • Mise en place d'un Kakémono* sur scène • Votre logo de partenaire sur l'agenda et l'actualité du site de la CCI Nantes St-Nazaire • Mise à disposition d'un espace dans le hall d'accueil, distribution de vos plaquettes commerciales

* Kakémono fourni par vos soins

Bulletin d'engagement partenaire 2022

Madame, Monsieur

Entreprise :

Adresse :

.....

Tel : Mob :

Email :

Souhaite devenir partenaire **BRONZE** de la soirée du 3 mars 2022 à hauteur de 250 €

Souhaite devenir partenaire **SILVER** de la soirée du 3 mars 2022 à hauteur de 500 €

Souhaite devenir partenaire **GOLD** de la soirée du 3 mars 2022 à hauteur de 1000 €

J'attribue ce partenariat à l'association suivante :

Observations :

.....

« Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des Conditions Générales de Participation et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Signature et Cachet de l'entreprise obligatoires

À retourner à :

ILES ENTREPRISES - Caroline Delprat
CCI Nantes St-Nazaire
35 avenue du Général de Gaulle - CS 70405
44602 SAINT-NAZAIRE Cedex

Conditions générales de vente

Souscription

Pour devenir partenaire, vous devez retourner (par courrier postal ou par mail à Caroline Delprat) le dossier de partenariat, dûment complété, daté et signé. La signature du dossier de partenariat constitue un engagement ferme sans réserve et oblige le souscripteur à l'acceptation des conditions générales de vente (CGV).

Les présentes CGV prévalent sur toute autre condition stipulée par le partenaire, notamment dans ses conditions générales d'achat.

A réception du dossier de partenariat, une facture du montant total dû sera établie. Aucune réservation verbale ou téléphonique ne sera prise en compte en dehors de la confirmation écrite reçue par l'organisateur de l'événement. L'attribution des partenariats sera faite dans l'ordre d'arrivée des réservations. Après attribution, aucune modification ne pourra être effectuée sans l'accord écrit des organisateurs.

Acceptation des demandes de réservation

L'organisateur se réserve le droit de ne pas vendre de partenariat à toute firme, société ou organisation dont les activités ne seraient pas directement en rapport avec le thème général de la Manifestation, ou ne répondraient pas aux normes de rigueur souhaitées par le Comité d'Organisation.

Règlement des factures

Les règlements pourront être effectués par chèque, ou virement bancaire :

- **Par chèque** à l'ordre de l'association choisie et envoyé à :

« Soirée ILES ENTREPRISES » CCI Nantes St-Nazaire – 35 Avenue du Général de Gaulle 44600 Saint-Nazaire

- **Par virement bancaire** : RIB de l'association choisie

Dans le cas d'un règlement pas virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

Annulation (Applicable au partenariat et à l'exposition)

Toute annulation et/ou changement de votre réservation initiale devra être effectuée par courrier ou par mail à Caroline DELPRAT. En cas d'annulation 50% du montant total TTC sera dû et non remboursable.

Règlement sur site

Pour des raisons de sécurité, les partenaires et leurs représentants sont tenus de s'inscrire à l'événement au même titre que les participants. Un nombre de places limités pourra être défini par le comité d'organisation. Les exposants sont invités à vérifier que toute action engagée dans le cadre de la soirée est conforme à la législation française en vigueur en matière de sureté et sécurité. L'organisateur prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect du règlement.

Assurance

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et propriétaires des lieux et s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts, etc...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant le personnel fixe intérimaire de son entreprise ou personnes dont il a la charge présent à l'événement. En aucun cas, le partenaire financier ne sera couvert par les assurances des organisateurs.

Force majeure

En cas de force majeure, la date de l'événement pourra être modifiée ou purement et simplement annulée. Dans cette dernière hypothèse, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées, seront réparties entre les partenaires financiers au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre des organisateurs ou du réalisateur.

Conditions d'admission et de participation

En cas d'exposition, les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation et les prescriptions au droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Toute dépense liée au non-respect du règlement ou des conditions générales sera facturée à l'exposant qui se réserve le droit de modifier ou de compléter les conditions générales de ventes ou le règlement de l'exposition, l'exposant/partenaire en étant informé.

Règlementations sur la santé et la sécurité au travail

L'exposant doit veiller à ce que son prestataire et ses employés respectent la législation actuelle sur la santé et la sécurité au travail et que tout matériel exposé soit également conforme à cette législation.

Sociétés tierces/ Agences

Les demandes reçues de sociétés tierces (telles que des agences de communication et de presse) ne précisant pas quel(s) exposant(s) elles représentent, ne seront pas prises en compte. Il est du devoir de l'exposant/partenaire, de transmettre, les coordonnées complètes des sociétés tierces avec lesquelles ils travaillent.

Conférences de presse

Les conférences de presse organisées ne peuvent avoir lieu qu'aux horaires spécifiés par l'organisation 2021. L'organisateur doit être informé des conférences de presse prévues et tous les journalistes doivent être officiellement inscrits pour participer à la conférence.

Confidentialité

Le partenaire s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenues confidentielles les informations de toute nature qui leur sont communiquées comme telles pendant l'exécution du partenariat. Le partenaire s'engage à considérer comme confidentiels les documents, logiciels et méthodes, propriétés de tiers, qui pourront être utilisés pour l'exécution du présent partenariat.

Droits d'auteur

L'organisateur fournit des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports remis pendant la manifestation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du partenaire lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du partenaire qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

En 2019 à Bouvron, plus de 200 participants ont pu écouter la conférence de Régis ROSSI sur le Pouvoir de l'intelligence émotionnelle.



Ils ont pu constater combien les acteurs économiques du territoire ont apprécié ce moment d'échanges indispensable.

Les participants se sont retrouvés dans une position d'écoute active et ont projeté leurs propres parcours et leurs projets futurs tout au long de la conférence.